MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2024

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 7 juin 2024 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 3 juin 2024.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : M. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, ;
MM. Philippe GEILLER, Eric TREHIOU, Fabrice JEGGY; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Geoffrey RIBER donne procuration à Cécile GUTLEBEN
Aurélie LERCH donne procuration à Laurence MASSON
Geoffrey HANSER

Madame le Maire demande le rajout d'un point 8. D. Demande de subvention de la société de Musique Fraternité

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Travaux de remplacement du réseau d'eau rue des écoles et rue de l'Eglise : choix du maître d'œuvre
5. Travaux d'intégration du réseau basse tension dans l'environnement rue des écoles, rue de l'Eglise, rue du vignoble, rue de Verdun et rue de l'aigle
6. Vente de terrains
7. ONF (Annexe 1)
   A) Programme des travaux
   B) Etat prévisionnel des coupes
   C) Travaux de sécurisation
8. Demandes de subventions
   A) Ecoles du RPI
   B) Club de la bonne Humeur
   C) Association sportive Collège Schœlcher
   D) Société de musique fraternité
9. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) : modalités de reversement
10. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2023 (Annexe 2)
11. Permis de construire
12. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 15 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024 n'appelle pas d'observations et est approuvé.
Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Sylvie VOGT en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :
- la parcelle section 02 n° 168/37 sise 2 rue du schachen d'une surface de 10,85 ares ;
- les parcelles section 30 n° 253/18 et 254/18 d'une surface de 10,49 ares sises Muhlfeld.

4. Travaux de remplacement du réseau d'eau rue des écoles et rue de l'Eglise : choix du maître d'œuvre

La vétusté du réseau d'eau rue des écoles et rue de l'église (du n° 7 au n° 19) nécessite le remplacement des conduites. Ce projet sera réalisé en 2025 et nécessite dès à présent le choix du Maître d'œuvre pour les études et les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :
- de confier au cabinet Berest pour un montant de 4 500 € H.T. l'assistance à maître d'ouvrage et un taux d'honoraires de 7% pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention et à engager les démarches et procédures nécessaires pour la bonne exécution de cette opération.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif Eau-Assainissement 2024.

5. Travaux d'intégration du réseau basse tension dans l'environnement rue des écoles, rue de l'Eglise, rue du vignoble, rue de Verdun et rue de l'aigle

Dans le cadre du remplacement du réseau d'eau rue des écoles, rue de l'Eglise (du n° 7 au n° 19), il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs, afin d'améliorer la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration environnementale du projet. Les réseaux secs concernés sont :
- La basse tension (BT)
- L'éclairage public (EP)
- Réseaux de télécommunication

La commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux au 2ème semestre 2025.

La commune est membre de Territoire d'Energie Alsace (TEA ex. syndicat d'électricité et de gaz du Rhin) qui est par voie de conséquence le gestionnaire des réseaux BT et assurera à ce titre la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Aussi, une convention co-maîtrise d'ouvrage entre TEA et la commune, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des

travaux de modification du réseau électrique rue des écoles, rue de l'Eglise, rue du vignoble, rue de Verdun et rue de l'aigle.

Concernant les travaux de basse tension, Mme le Maire présente le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établis par Territoire d'énergie Alsace. Le montant prévisionnel est de 275 000 € H.T. conformément au tableau ci-après :

Commune de Meyenheim	**Rue des écoles, rue de l'Eglise, rue du vignoble, rue de Verdun et rue de l'aigle**	**Estimation Prévisionnelle HT**
Travaux		230 000 €
Maitrise d'œuvre et honoraires divers		20 000 €
Provision pour imprévus		25 000 €
	TOTAL HT	275 000 €

Concernant la répartition des coûts pour la partie BT, Territoire d'Energie Alsace participera financièrement à hauteur de 50 %, le projet étant éligible à la convention d'application de l'article 8 du contrat de concession conclue avec Enedis.

Un avenant à ladite convention sera établi si les montants réels de l'opération devaient être supérieurs à l'estimation prévisionnelle définie ci-dessus. Il est précisé que les frais d'études engagés par TEA seront dus en totalité par la commune en cas d'abandon du projet.

Par ailleurs, TEA est susceptible d'accorder une aide complémentaire pour les travaux concernant le réseau d'éclairage public (plafonné à 25 000 euros) et une aide supplémentaire proratisée au linéaire de fils nus remplacés.

Avec en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définie ci-dessus
- Approuve le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension (travaux et études compris) à savoir 275 000 € HT,
- Sollicite auprès de Territoire d'énergie Alsace les aides liées au projet de la commune, rue des écoles, rue de l'Eglise, rue du vignoble, rue de Verdun et rue de l'aigle y compris pour la rénovation de l'éclairage public,
- Prend acte que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50 % après déduction de la participation de TEA,
- Autorise le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaire à la réalisation de cette opération,

6. Lotissement Le Moulin : vente du lot 14

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. KALLOU Loïck, domicilié 86 impasse des Voirons 74930 REIGNIER-ESERY, qui souhaite acquérir le lot n° 14 dans le lotissement « Le Moulin » d'une superficie de 3 ares 08 au prix de 67 760,00 €

Il est précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.
Par délibération du 6 juillet 2022, le prix de vente a été fixé à 22 000 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de la vente du lot n° 14 d'une superficie de 3 ares 08 au prix de 67 760,00 € à M. KALLOU Loïck, domicilié 86 impasse des Voirons 74930 REIGNIER-ESERY, dans les conditions susénoncées
- autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à intervenir.

7. ONF

A) Programme des travaux

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme des travaux d'exploitation 2024.
Après délibération, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver les travaux patrimoniaux 2024 pour un montant estimatif de 559,72 € HT, et la matérialisation de lots de bois de chauffage pour un montant de 600,00 € HT présentés par l'ONF en forêt communale de Meyenheim ;
- de déléguer le Maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Les crédits correspondants à ces programmes sont inscrits au budget primitif 2024.

B) Etat de prévision des coupes

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'état de prévision des coupes 2024.
Après délibération, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver l'état prévisionnel des coupes chablis et bois non façonné pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes de 3 000 € pour un volume de 60 m3 ;
- d'autoriser le Maire à signer l'état prévisionnel des coupes.

C) Travaux de sécurisation

La sécurité des automobilistes nécessite l'abattage de nombreux arbres morts dans la forêt communale le long de la RD 3Bis. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une fermeture partielle de la route départementale. Une demande sera faite à la CeA.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux d'abattage pour un montant de 4 292,80 €,
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant et à engager les démarches et procédures nécessaires pour la bonne exécution de cette opération.

8. Demandes de subventions

A) Ecoles du RPI

Par délibération en date du 15 avril 2024, le Conseil Municipal avait attribué une subvention de 366 € pour la sortie de fin d'année à la Maison de la nature du Vieux Canal.
Une nouvelle demande d'aide de financement a été faite pour une sortie à l'Ecomusée.
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 250 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

B) Club de la bonne Humeur

Le Club de la Bonne Humeur sollicite une subvention pour l'achat de jeux de société et de 8 chemins de table.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

C) Association sportive Collège Schœlcher

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'association sportive du Collège Victor Schœlcher d'Ensisheim d'une subvention de 5,00 € par licencié, concernant 5 enfants domiciliés à Meyenheim, soit une subvention totale de 25,00 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

D) Société de musique Fraternité

Madame le Maire soumet la demande de la Société de Musique Fraternité demande une participation aux frais d'organisation de la fête de la musique du 22 juin 2024.
M. Eric TREHIOU ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 700 € pour couvrir les frais de location du chapiteau à la Société de Musique Fraternité.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

9. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) : modalités de reversement

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;
Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Madame Laurence MASSON, Adjointe, expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

10. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2023

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2023, présenté par M. FURLING Armand, Adjoint.
Mme le Maire remercie M. FURLING pour son implication au bon fonctionnement des réseaux et au suivi des consommations d'eau et des travaux.

11. Permis de construire

Le Conseil municipal a pris connaissance des permis suivants :
- permis modificatif concernant le bâtiment sis au 28 rue du faubourg déposé par la SCI AFZ,
- construction d'un bâtiment commercial au 1 rue Jacqueline Auriol déposé par la SCI BEA,
- construction d'une maison individuelle et d'une piscine au 38B rue de la gare, déposé par M. et Mme TAS Harun et Busra,
- construction d'un garage et d'un bûcher accolé au 2 rue basse déposé par M. REYMANN Jean-Luc
- construction d'une maison individuelle au 6 rue des grains, déposé par M. MARTINS Kévin ;
- construction d'une maison individuelle au 1 rue des grains, déposé par M. MEDINA Raphaël.

12. Divers

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin du 30 mai 2024 les délégués ont décidé :
- de voter la décision modificative n°1 du budget annexe enfance et Jeunesse suite à une erreur d'imputation d'article au moment de l'élaboration du budget primitif 2024,
- d'adhérer au programme Territoire d'Industrie 2023-2027 piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour renforcer les collaborations économiques locales,
- d'autoriser le Président à signer un avenant à la promesse de vente avec l'entreprise LCP dans le cadre du projet Eurovia 16 Projet jusqu'au 22 juillet 2028,
- d'émettre un avis favorable à l'échange de deux chemins agricoles avec l'Association Foncière d'Ensisheim pour la somme de 1 euro afin de régulariser la situation foncière sur le Parc d'Attractivité de la Plaine d'Alsace,

- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente du lot 4a d'une superficie de 5,02 ares située dans la ZA d'Oberhergheim à la SCI 4LM (production de carton ondulé) au prix de 21 837,47 € TTC,
- d'approuver le choix de l'Association Pep Alsace en qualité de délégataire du service public pour la gestion et le fonctionnement des périscolaires de Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et Oberentzen pour une durée de 2 ans et un montant de 1 263 110 €,
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Team Com pour l'organisation des Foulées de l'Ill le 13 octobre 2024 pour un montant de 4 000 €,
- de valider le règlement d'utilisation pour le prêt de véhicules intercommunaux (2 minibus 9 places) aux communes et aux associations du territoire,
- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 890 € à l'Earl Keller de Niederhergheim pour la réalisation des travaux de déplacement d'un puits d'irrigation générant des nuisances sonores,
- d'approuver le règlement pour le versement d'une subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour :
- la souscription d'un prêt relais de 2 400 000 auprès de la caisse d'Epargne d'une durée d'un an pour un taux de 4,7%,
- l'attribution des marchés divers pour la gestion des déchetteries et d'un avenant concernant des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

La séance est clôturée à 21 h 10

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 7 juin 2024

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Travaux de remplacement du réseau d'eau rue des écoles et rue de l'Eglise : choix du maître d'œuvre
5. Travaux d'intégration du réseau basse tension dans l'environnement rue des écoles, rue de l'Eglise, rue du vignoble, rue de Verdun et rue de l'aigle
6. Vente de terrains
7. ONF (Annexe 1)
   D) Programme des travaux
   E) Etat prévisionnel des coupes
   F) Travaux de sécurisation
8. Demandes de subventions
   E) Ecoles du RPI
   F) Club de la bonne Humeur
   G) Association sportive Collège Schœlcher
   H) Société de musique fraternité
9. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) : modalités de reversement
10. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2023 (Annexe 2)
11. Permis de construire
12. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe	Donne procuration à Geneviève BONTEMPS	
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Donne procuration à Armand FURLING	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à Aurélie LERCH	
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à Cécile GUTLEBEN	
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale		